

Québec, le 5 mai 2025

Monsieur Alain R. Roy  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est  
6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour sur le territoire de la municipalité de Bécancour par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Conformément à l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), j'ai donc demandé à l'initiateur de projet d'entreprendre la période d'information publique prévue à la Loi à partir du 21 mai 2025.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'annoncer le début de cette période.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE